



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de**

BEUIL
Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20230425-2023_05_03-DE
Reçu le 28/04/2023

Le mardi vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 18.04.2023

Etaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, N. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Alexandre GEFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/04/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 24/04/2023, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/04/2023

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2023

DELIBERATION N°05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET COMMUNAL:

Dans un exposé détaillé, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et recettes à la somme de : **1 627 036,70 € €**

Section de Fonctionnement : 1 147 150,17 € €

Section d'Investissement : 479 886,53 € €

En section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 147 150,17 €	1 088 822,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		58 328,17 €
Total section de fonctionnement	1 147 150,17 €	1 147 150,17 €

En section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	346 447,44 €	314 203,00 €
Restes à réaliser	133 439,09 €	
Solde d'exécution de la section investissement reporté		165 680,53 €
Total section d'investissement	479 886,53 €	479 886,53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùie cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2023 qui est arrêté en dépenses et en recettes à la somme : **1 627 036,70 €**

VOTES : AR Prefecture
006-210600169-20230425-2023_05_03-DE
Reçu le 28/04/2023
Pour : 9
Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :